

Sujet : [INTERNET] Contribution projet Parnay-Dun

Date : Thu, 4 Apr 2024 23:37:11 +0000

Pour : ddt-epparnaydun@cher.gouv.fr <ddt-epparnaydun@cher.gouv.fr>

Monsieur le commissaire enquêteur,

Veuillez trouver ci-dessous ma contribution concernant le volet agricole à l'enquête publique du projet photovoltaïque de Parnay/Dun-sur-Auron.

Je m'oppose à ce projet car le volet « élevage » n'est pas crédible pour les raisons suivantes.

La personne qui doit s'en occuper est cultivateur céréalier et pas éleveur. Il n'habite pas sur place. Les animaux ne sont pas des machines dont on peut couper le contact après une dure journée de travail qu'il devra partager entre ses activités de cultivateur sur ses autres parcelles et ses activités d'éleveur dans ce projet.

Comment va-t-elle gérer 250 animaux, en particulier les mises-bas qui demandent une présence à tout moment ?

L'étude financière présentée ne contient pas de volet « étude de marché » qui permette de justifier les prix de vente retenus dans cette étude financière. Vu les prix de la viande ovine importée j'ai de très sérieux doutes sur la rentabilité de ce volet agricole, donc sur sa pérennité.

L'autorisation de Monsieur de Préfet pour la construction et l'exploitation de ce parc « agrivoltaïque » devrait logiquement être conditionnée à la pérennité du projet agricole. Donc en cas d'abandon du projet agricole l'autorisation d'exploiter devrait être suspendue.

L'implantation des parcs photovoltaïques doit se faire en priorité sur des terres déjà artificialisées. Une implantation sur des terres cultivées ne doit se faire qu'en complément d'une activité agricole ou pastorale qui doit rester une part significative de l'activité et aller au-delà du simple entretien des parcelles. L'activité photovoltaïque ne doit rester qu'un complément d'activité. La part agricole de ce projet est estimée à 10 000 € annuels dans l'étude financière. Quelle sera le montant financier de la part photovoltaïque dont bénéficiera l'éleveur qui va louer ses terres au projet ? Cette part photovoltaïque ne sera-t-elle réellement qu'un complément de l'activité agricole ou bien deviendra-t-elle l'activité principale ?

M. MULLER